

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148

7 mai 2012

SOMMAIRE

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR	55058	Meubles Marc Scheer S.à r.l.	55092
Abacus Invest S.C.A., SICAR	55098	Modernac S.A.	55083
Aldorf & Norbereit Invest S.A.	55083	MyCab International	55088
Alvis Asset Management	55083	Naropère S.à r.l.	55089
APF 2 S.à r.l.	55083	NBC Invest S.à r.l.	55089
APF Holding Company S.à r.l.	55083	Northam Property Funds Management S.à r.l.	55089
Art de Vivre S. à r.l.	55090	Olympia JV CO S.à r.l.	55084
CLS Luxembourg S.à r.l.	55084	ONEX Allison Holding Limited	55092
Crete Holding S.à r.l.	55080	PEF Turkey MENA III S.à r.l.	55078
Dalton Investment Holding S.A.	55084	POLUX Luxembourg S.à r.l.	55089
Drake Invest S.A.	55085	Predicare S.à r.l.	55089
Duex Investments S.A.	55079	Premier Recruitment S.à r.l.	55078
Frohboesestrasse S.à r.l.	55085	Program Holding S.A.-SPF	55090
Halcyon S.à r.l.	55085	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	55091
HHH S.A.	55088	Smith & Nephew International S.A.	55091
Il Monello sàrl	55103	Swedish Wind 1 S.à r.l.	55091
Kapellen S.à r.l.	55088	Techno-Porte Lux S.à r.l.	55079
Lala Private Equity S.A.	55088	TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l.	55084
Light Industrial Holding	55088	Trinseo Materials Operating S.C.A.	55091
Magical S.A., SPF	55092	Tutebatti a.s.b.l.	55086
Massy Château Holding S.à r.l.	55091	Villiers Finance S.A.	55079
Matthias RUPPERT GmbH	55092	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	55091
MBNA R&L S.à r.l.	55085		
MBNA R&L S.à r.l.	55092		
Metrik S.à r.l.	55088		

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.780.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(i) 2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, in course of registration with the "Registrtre de Commerce", as limited shareholder ("Associé Gérant Commandité") (the "Unlimited Shareholder" or the "General Partner"),

duly represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 December 2011, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(ii) Espírito Santo Capital, S.C.R., S.A, existing under the laws of Portugal, with registered office rue Alexandre Herculano, n. 38, 1 Lisboa, 1269-161, Portugal,

duly represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 December 2011, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions (S.C.A.)), the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be read as follows:

Art. 1. Name - Form

1.1 It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions" (S.C.A)) qualifying as an investment company in risk capital ("société d'investissement à capital variable") under the name "2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR" (hereinafter the "SICAR").

1.2 The SICAR shall be governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of 2004 and the Law of 1915.

Art. 2. Duration

2.1 The SICAR is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 The General Partner may, however, decide to establish Compartments for a limited duration as indicated for each Compartment in the relevant Appendix. The duration of each Compartment may be indicated in the relevant Appendix of the Placement Memorandum.

2.3 If, for any reason, the General Partner intends to abandon the statute of SICAR, this shall be subject to prior approval of the CSSF and all the Shareholders.

Art. 3. Purpose

3.1 The purpose of the SICAR is to invest the funds raised from its investors in various securities and any other authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio within the widest meaning as permitted under the Law of 2004, while reducing investment risk through diversification.

3.2 The SICAR is an umbrella fund and as such provides Investors with the choice of investment in a range of several separate compartment (each a "Compartment" and together the "Compartments") within the meaning of the 2004 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof.

3.3 The SICAR may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the Law of 2004.

Art. 4. Registered Office

4.1 The registered office of the SICAR is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

4.2 The General Partner is authorized to change the address of the SICAR within the municipality of the statutory registered office.

4.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the SICAR, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a SICAR governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law of 2004. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 5. Liability

5.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities that cannot be met out of the assets of the SICAR.

5.2 The Limited Partners shall only be liable to the extent of their contributions to the SICAR and accordingly refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings.

Art. 6. Share Capital

6.1 The subscribed share capital of the SICAR shall be represented by Shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each. The minimum subscribed share capital of the SICAR, increased by the share premium (if any), which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million Euros (EUR 1,000,000.-).

6.2 The subscribed share capital of the SICAR shall be represented by the following two classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the SICAR; and

(ii) "Ordinary Shares": Shares which shall be dedicated to any Eligible Investor as limited shareholders (associés commanditaires), approved by the General Partner.

6.3 The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

6.4 The General Partner may create additional classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law of 1915 and the 2004 Law.

6.5 The SICAR has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one (1) "Management Share" – share subscribed by the unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité), thirty (30) "Ordinary Shares" - shares subscribed by the "Ordinary Shareholders" (actionnaires commanditaires) with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each.

6.6 The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

6.7 The authorized share capital, including the subscribed share capital, is fixed at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-) consisting of an aggregate number of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (499,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. During the period of four years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

6.8 The subscribed share capital or the authorized share capital of the SICAR may further be increased or reduced by a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 7. Shares and Classes of Shares

7.1 The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the SICAR as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the SICAR in relation thereto, as set forth in the Placement Memorandum of the SICAR, in compliance with applicable laws and regulations.

7.2 Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner. Features are described in the Placement Memorandum of the SICAR and in the relevant Appendix(es).

7.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 8. Form of Shares

8.1 All Shares are issued in registered form. They may not be converted into bearer Shares.

8.2 The Shares of the SICAR shall be entered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the SICAR or by another entity designated therefore by the SICAR; such Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares and fractions held by him, the amount paid up on each such Share or fraction, the transfers and the respective dates thereof, the conversion of Shares and banking references.

8.3 Every Shareholder must provide the SICAR with an address to which all notices and other correspondence from the SICAR may be sent (the "Address"). Such Address will also be entered in the Register. In the event that a Shareholder does not provide such Address, the SICAR may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's Address will be deemed to be at the registered office of the SICAR or such other Address as may be determined by the SICAR from time to time, including any address appearing in the books of the SICAR, until another Address shall be provided to the SICAR by such Shareholder.

8.4 Until written notification to the contrary shall have been received by the SICAR at its registered office, or at such other address as may be determined by the SICAR from time to time, it may treat the information contained in the Register, including the indicated Address and banking references, as accurate and up to date.

8.5 The Shareholders will receive a confirmation of their registration in the Register. Except as otherwise decided by the General Partner no Share certificates are issued for registered Shares. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate is issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

8.6 Each whole Share grants the right to one vote at every Shareholders meeting as well as, with respect to each class, at separate meetings of Shareholders of each Share class in compliance with Luxembourg law. Except as otherwise required by law, all Shares will vote as one class.

8.7 The SICAR recognizes only one single owner per Share and per fraction. If a Share or fraction is jointly owned or if the ownership of a Share or fraction is disputed, all persons claiming a right to such Share or fraction have to appoint one single attorney to represent such Share or fraction towards the SICAR. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share or fraction.

Art. 9. Issue of Shares

9.1 The General Partner is authorized to issue at any time, within the limits of Article 6 above, an unlimited number of Ordinary Shares on the dates or periods, as determined by the General Partner, on which shareholders may subscribe for Ordinary Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Placement Memorandum.

9.2 Payments for the relevant Shares shall be made in whole on the last Business Day (as these terms are defined in the Placement Memorandum) of a Closing or on any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Memorandum.

9.3 The General Partner may determine any other subscription conditions. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

9.4 The General Partner may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

9.5 Any investor or existing shareholder failing either (i) to subscribe and pay for the Ordinary Shares on the relevant Closing Date, in accordance with its Commitment Letter and subscription agreement with the SICAR, or (ii) to pay the sums requested by the General Partner on a Drawdown Date in respect of its Commitment, may qualify as a "Defaulting Shareholder" at the discretion of the General Partner and in accordance with the terms of its Commitment Letter and subscription agreement with the SICAR.

9.6 The General Partner may, at its sole discretion, waive or permit the cure of the condition causing such default, subject to such conditions upon which the General Partner and such Defaulting Investor may agree.

9.7 If the General Partner allows the cure of the default, the portion of Unfunded Commitments of the Defaulting Investor due on the relevant Drawdown Date may, at the discretion of the General Partner, be subject to (i) interest (the "Default Interest") without further notice at an interest rate of ten percent (8%), plus the variation of the IPCA (Índice de Preços ao Consumidor Amplo, the main inflation rate in Brazil) per annum, compounded daily, and (ii) daily penalty of 0.5% over Unfunded Commitments adjusted by the Default Interest. The Default Interest shall be calculated on the basis of the Unfunded Commitment taking into account the actual number of days elapsed between the relevant Drawdown Date (inclusive) and the relevant date (exclusive) on which the default has been cured.

9.8 The Defaulting Investor shall, unless the default has been cured and accepted by the General Partner, not be allowed to make any additional subscription or receive any payments from the SICAR with respect to another Closing.

9.9 Unless the default has been cured and accepted by the General Partner, all the Ordinary Shares registered in the name of the Defaulting Investor will automatically become default Shares (the "Default Shares"). Default Shares have their voting rights suspended and do not carry any rights to dividends or distribution until the final distribution upon liquidation of the SICAR and the Defaulting Investor shall, at such time, receive, upon liquidation (provided sufficient proceeds are available for distribution) a percentage figure of the liquidation proceeds corresponding to its Funded Commitments less any administrative or other charges, including penalties, as levied by the SICAR related to the additional burden of special administration of his default account including the Default Interest.

9.10 The SICAR may furthermore bring a legal action against the Defaulting Investor based on breach of his/its Subscription Agreement with the SICAR.

9.11 Upon five Business Days' written notice, the General Partner, in its sole discretion may require the Defaulting Investor to transfer the Default Shares to a non-Defaulting Investor at the lowest price between a price equal to fifty percent (50%) of the Net Asset Value of the relevant Shares and a price equal to fifty percent (50%) of the nominal value of the relevant Shares, net of all costs and expenses associated with such acquisition. This non-Defaulting Investor will assume the outstanding commitment and will pay the Unfunded Commitment of the Defaulting Investor; or in case no Investor would undertake the foregoing, the General Partner may cause the SICAR to acquire all or part of the Default Shares at the lowest price between a price equal to fifty percent (50%) of the Net Asset Value of the relevant Shares (it being understood that this will be on a pro rata basis to its Funded Commitment) and a price equal to fifty percent (50%) of the nominal value of the relevant Shares, net of all costs and expenses associated with such acquisition; it being understood that the outstanding and the Unfunded Commitments of the Defaulting Investor will be cancelled; or in case no Investor would undertake the foregoing, the General Partner may require the Defaulting Investor to transfer, at the price mentioned above, his outstanding Commitment as well as his Unfunded Commitments to any third party qualifying as an Eligible Investor, as accepted by the General Partner and which will undertake to pay for the Unfunded Commitment of the Defaulting Investor as well as to assume the amount of the Outstanding Commitment of the Defaulting Investor.

Art. 10. Transfer of Shares

10.1 Without prejudice to article 22 below and in accordance with the applicable laws, the Management Share held by the General Partner is freely transferable only to an affiliate (as defined in the "Placement Memorandum") of the General Partner provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Share and provided the transferee is not a natural person.

10.2 Transfer of the Ordinary Shares and Commitments

10.2.1 Transfer of the Ordinary Shares

Unless stipulated otherwise, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares to any transferee without the prior written consent of the General Partner. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for any reason including those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the SICAR, any Compartment or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the 2004 Law;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of these Articles of Incorporation and Prospectus of the SICAR, or if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder;
- if the transferee is not an Eligible Investor, as defined in the Prospectus of the SICAR.

10.2.2 Transfer of Commitments

Unless stipulated otherwise in the Prospectus of the SICAR, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any Commitment without the prior written consent of the General Partner. Transfers of Commitments, if any, may be permitted as long as all the following conditions are satisfied:

- the purchase of the Commitments to be transferred have been proposed to the existing Investors.
- Fourteen (14) days after the despatch of the terms for the transfer of the Commitments to the existing Investors:
 - (1) the transfer notice shall become irrevocable;
 - (2) an Investor who has not responded to the offer in writing shall be deemed to have declined it; and
 - (3) each offer made by an existing Investor to acquire the Commitments shall become irrevocable.
- If the existing Investors declined the offers for the transfer of the Commitments, the Commitments may be transferred to any purchaser, transferee or assignee (the "Transferee") who must qualify as an Eligible Investor;
 - the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations (including, in particular, the obligation to pay in the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the vendor or transferor (the "Transferor") under the Subscription Agreement entered into by the Transferor;
 - the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations under the Subscription Agreement (including, in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner);

- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the SICAR, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations under the Subscription Agreement (including, in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

Art. 11. Redemption of Shares

11.1 Ordinary Shares in relation to each Compartment shall either be redeemable or not redeemable pursuant to the terms and conditions set forth in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix.

11.2 In case of redeemable Ordinary Shares, every shareholder shall have the right on each Redemption Day to require the SICAR to redeem the Ordinary Shares as further specified in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix of the Placement Memorandum of the SICAR. A redemption request will only be executed after the identity of the Shareholder and/or the beneficial owner, as the case may be, has been established to the complete satisfaction of the SICAR. Payment will only be made to the respective Shareholder.

11.3 Redemption forms must be received by the SICAR not less than the number of Business Days indicated in the relevant Appendix of the Placement Memorandum of the SICAR prior to the Valuation Day as disclosed in the relevant Appendix. Request for redemption must be for either a number of Ordinary Shares or an amount denominated in the relevant currency of the Class of the Compartment.

11.4 The redemption procedure regarding any Ordinary Shares of any Class of any Compartment is more specifically described for each Compartment in the Placement Memorandum of the SICAR and the relevant Appendix. The SICAR may redeem shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the SICAR or a Compartment as further described in the Placement Memorandum of the SICAR.

11.5 The Redemption of Ordinary Shares of any Class and/or Sub-class of any Compartment shall be suspended when the calculation of the Net Asset Value thereof is suspended.

11.6 The SICAR shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the Redemption Price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the SICAR equal to such Redemption Price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the SICAR and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the SICAR. The costs of any such transfers shall be borne by the redeeming shareholder.

Art. 12. Eligible Investors

12.1 Except for the Management Shares, Shares may only be held by wellinformed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law (“Well-Informed Investors”).

12.2 Well-Informed Investors are:

(i) institutional investors;

(ii) professional investors; or

(iii) any person who (i) has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and (ii) one hundred twenty five Euros (EUR 125,000.-) in the SICAR, or (iii) he has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

12.3 In addition, the SICAR may, at the sole and absolute discretion of the General Partner, accept or reject any request for subscription of Shares.

12.4 Well-Informed Investors and persons whose subscription requests have been accepted are collectively referred to herein as “Eligible Investors”.

12.5 For the purpose hereof:

(1) the General Partner may decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorized to hold Shares in the SICAR;

(2) Moreover, where it appears to the SICAR that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in a Compartment holds in fact Ordinary Shares, the SICAR may compulsorily redeem the Ordinary Shares held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the Net Asset Value of its shareholding in the SICAR. The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at such time as determined by a decision of General Partner but at the latest during the liquidation of the Compartment. In the event that the SICAR compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may, but is not required to, provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at price equal to seventy five per cent (75%) of the Net Asset Value of the Prohibited Person’s shareholding in the relevant Compartment.

(3) the General Partner may refuse, during any general meeting of Shareholders, the right to vote of any person who is not authorized to hold Shares.

12.6 In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and who acquires an interest in the Shares of the SICAR, shall indemnify for, and hold free from, and harmless against, any liability and damage whatsoever directly or indirectly resulting from holding such interest in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading, incomplete or incorrect information to the SICAR to wrongfully establish whether the investor is an Eligible Investor of the person invested in the SICAR or it was failed to notify the SICAR of the loss of such status the SICAR, the General Partner, the Limited Partners and their respective agents.

Art. 13. Distributions

13.1 Within each Compartment, shares may be issued as capitalization shares and/or as distribution shares. The features of the shares available within each Compartment are set out in of the relevant Appendix to the Placement Memorandum;

13.2 The General Partner may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realized capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other SICARS available for distribution;

13.3 The SICAR shall not proceed to distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the nets assets of the SICAR would fall below the equivalent in the reference currency of the SICAR of a million Euros (EUR 1,000,000.-).

13.4 Distribution will be made in cash, in euros or in kind at the discretion of the General Partner (distribution in kind may be made only with the consent of a majority of the Shareholders where the securities distributed are not quoted on a recognized market and in the interest of the Shareholders) and as further described in the Placement Memorandum.

13.5 Distributions attributable to any investment in a Compartment will be allocated among the Shareholders of such Compartment and the General Partner following each Compartment's distribution's order as described in the Placement Memorandum.

Art. 14. Payments

14.1 Any payment to a Shareholder will be made by wire transfer to the bank account specified at the time of subscription. If a bank account has not been specified, the SICAR may either deposit the amount payable on an account opened for such purpose or send a check for such amount to the Address of the Shareholder at the sole risk and costs of such Shareholder.

14.2 Upon payment or deposit of the amount due or the posting of a check as aforesaid, no person interested in the relevant Shares shall have any further interest in the relevant Shares or any of them, or any claim against the SICAR or its assets with respect to such payment.

Art. 15. Determination of the Net Asset Value

15.1 The Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment will be expressed in the Reference Currency of that Compartment.

The Net Asset Value per Ordinary Share shall be rounded down to three decimal places.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Compartment attributable to such Class, being the value of the portion of that Compartment's gross assets less the portion of that Compartment's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Section are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the SICAR or any Ordinary Shares issued by the SICAR.

The net assets of the SICAR are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments. In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share of each Class in each Compartment shall be made in the following manner:

15.1.1 Assets of the SICAR

15.1.1 The assets of the SICAR shall include:

- all equity, bond securities (whether listed or not), including shares, units or interests of the Private Equity Investment Structures or UCIs.
- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes receivable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- all time notes, certificates of deposit, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the SICAR;
- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the SICAR to the extent information thereon is reasonably available to the SICAR or the Custodian;

- the formation expenses of the SICAR, including the cost of issuing and distributing Ordinary Shares of the SICAR;
- all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

15.1.2 The value of the SICAR's assets shall be determined as follows:

- The shares, units or interests held by each Compartment in the Private Equity Investment Structures or UCIs will be valued on the basis of the latest available net asset value or other valuation calculated by or on behalf of the Private Equity Investment Structures or UCI. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value or other valuation of such shares, units or interests, the valuation of such interests may take into account this evaluation event, which include in particular any material events or developments affecting either the underlying investments or the Private Equity Investment Structures;

- The shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

- The shares, units or interests (other than those of the Private Equity Investment Structures or UCIs for which a net asset value is generally calculated) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner using the valuation guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) as a basis;

- The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- All other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued by the General Partner at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the SICAR with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the SICAR. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration Agent can rely on such deviations as approved by the SICAR for the purpose of the Net Asset Value calculation.

15.1.2 Liabilities of the SICAR

The liabilities of the SICAR shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

- all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the SICAR, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the SICAR, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the SICAR;

- all other liabilities of the SICAR of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the SICAR shall take into account all expenses payable by the SICAR and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Compartment will be converted into such Compartment's Reference Currency at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the purpose of Sections Assets of the SICAR and liabilities of the SICAR:

(a) Ordinary Shares to be issued by the SICAR shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the SICAR the price therefore shall be deemed to be an asset of the SICAR;

(b) Ordinary Shares of the SICAR to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the SICAR the price therefore shall be deemed to be a liability of the SICAR;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share; and

(d) where on any Valuation Day the SICAR has contracted to:

(1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the SICAR and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the SICAR;

(2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the SICAR and the asset to be delivered by the SICAR shall not be included in the assets of the SICAR;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 16. Suspension of Determination of the Net Asset Value

16.1 The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of one or more Compartments and the issue and redemption of Ordinary Shares in such Compartment(s) in the circumstances and in accordance with the provisions set out in the Articles of Incorporation.

16.2 Any such suspension shall be published, if appropriate, by the SICAR and shall be notified to the concerned Shareholders and subscribers.

16.3 The suspension of the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of a Compartment shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share or on the issue and redemption of Ordinary Shares of any other Compartment that is not suspended.

Art. 17. General Meeting of Shareholders

17.1 Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the SICAR shall represent the entire body of Shareholders of the SICAR. Without prejudice to the provision of article 22 (the management of the SICAR) hereof and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of law or the present articles of association, it shall have the broadest powers to undertake or to ratify any act relating to the business of the SICAR.

17.2 The general meeting of Shareholders does not undertake or ratify any act that concerns the SICAR with regard to third parties or that modifies these articles of association without the approval of the General Partner.

Art. 18. Date and Place of Meetings of Shareholders

18.1 The annual general meeting of the Shareholders of the SICAR will be held each year at the registered office of the SICAR in Luxembourg on the third Wednesday in the month of May at 11.00 (Luxembourg time) or, if such day is not a Business Day, on the next following Business Day.

18.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. Organisation of Meetings of Shareholders

19.1 All general meetings of Shareholders shall be presided over by the General Partner.

19.2 Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person who need not be a Shareholder but may be a manager of the General Partner as his proxy in writing.

19.4 The General Partner may determine any and all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

19.5 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 20. General Meetings of Compartments

20.1 The General Partner or one fifth of the Shareholders of any Compartment may decide to hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

20.2 The provisions of the Article 20 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 21. Correspondence to Shareholders

21.1 Any notice or other correspondence to a Shareholder is sent to the Shareholder at the Shareholder's Address.

Art. 22. The Management of the SICAR

22.1 The SICAR shall be managed by the General Partner in its capacity as general partner ("associé gérant commandité") of the SICAR. The Ordinary Shareholders ("Actionnaires commanditaires") of the SICAR may in no event participate or interfere in the management of the SICAR.

22.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the SICAR, the SICAR shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles of association, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner. Failing such appointment, the SICAR shall be dissolved and liquidated.

Art. 23. Powers of the General Partner

23.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the SICAR's stated purpose save for those that are expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of Shareholders.

23.2 The General Partner may appoint, under his full responsibility, investment advisors and managers as well as any other management, advisory or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons for the rendering of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the SICAR.

23.3 The General Partner may form committees and give them advisory function.

23.4 Any documentation, analysis, data or other information gathered or prepared by the General Partner in connection with the management of the SICAR shall become the property of the General Partner.

Art. 24. Representation of the SICAR

24.1 The SICAR will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other person, as designated and determined by the General Partner at its sole discretion and under his full responsibility, or by any such person(s) to whom such power has been delegated.

Art. 25. Delegation of power

25.1 The General Partner of the SICAR may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the SICAR (including the right to act as authorized signatory for the SICAR) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be Shareholders, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorizes, sub-delegate their powers.

The General Partner shall, among others, appoint special committees, such as an investment committee and/or an advisory committee and may appoint any other special committee as fully described, if applicable, in the Placement Memorandum, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 26. Conflict of Interests

26.1 The Investment Manager (if any), the Investment Advisor (if any), the Depositary, the Administrative Agent and their respective affiliates, directors, officers and shareholders (collectively the "Parties") are or may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflict of interest with the management and administration of the SICAR. These include the management of other funds, purchases and sales of securities, brokerage services, custodian and safekeeping services and serving as directors, officers, advisors or agents of other funds or other companies, including companies in which the SICAR may invest. Each of the Parties will respectively ensure that the performance of their respective duties will not be impaired by any such involvement that they might have. In the event that a conflict of interest does arise, the relevant Parties shall notify the General Partner. The General Partner and the relevant Parties involved shall endeavour to ensure that it is resolved fairly within reasonable time and in the interest of the shareholders.

26.2 In the event that a member of a special committee appointed by the General Partner has an interest conflicting with that of the SICAR in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the General Partner.

26.3 This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.

Art. 27. Indemnification

27.1 The SICAR shall indemnify its employees, representatives and agents and the General Partner and any of its managers, employees, representatives and agents for, and hold them free from and harmless against, any liability and damage whatsoever incurred by any of them in the execution and discharge of their respective obligations or in relation thereto, including any liability incurred by any of them in defending any proceedings, civil or criminal, which relate to anything done or omitted by any of them in such capacity and in which judgment is given in the respective person's favour

(or the proceedings otherwise disposes of without any finding or admission of any material breach of obligation on his part) or in connection with any application under any statute for relief from liability in respect of any such act or omission in which relief is granted to him by the Court.

Art. 28. Custodian

28.1 To the extent required by the Law of 2004, the SICAR shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

28.2 The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2004.

28.3 If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within a period of three months and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 29. Independent auditor

29.1 The accounting data set out in the annual report of the SICAR shall be examined by an authorized independent auditor appointed by the general meeting of Shareholders and is remunerated by the SICAR.

29.2 The authorized independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Law of 2004.

Art. 30. Financial Year

30.1 The financial year of the SICAR shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 31. Annual Report

31.1 The SICAR shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

Art. 32. Dissolution

32.1 The SICAR may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and subject to the consent of the General Partner.

Art. 33. Applicable Law

33.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 2004 Law, the 1915 Law and any other applicable Luxembourg law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

Party	No. of Shares	Class of Shares
2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l.	1	Management share
Espírito Santo Capital, S.C.R., S.A.	30	Ordinary Shares
Total	31	

And declare to have them all fully paid up in cash of an amount of (thirty-one thousand euro) (EUR 31,000.-) is now available to the SICAR, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the SICAR as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The registered office of the SICAR is set at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The independent auditor for the SICAR shall be KPMG Luxembourg S.à r.l., with registered address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2012.

3. The SICAR shall enter into a custody agreement with KBL European Private Bankers SA, with registered address at 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. In addition it will act as the SICAR's Paying Agent.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(i) 2bCapital Luxembourg General Partner S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises en vigueur, établie et ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant qu'associé gérant commandité (l'«Actionnaire Commandité», l'«Associé Gérant Commandité»), représentée par Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2011.

la précitée procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement,

et,

(ii) Espírito Santo Capital, S.C.R., S.A, incorporée sous les lois du Portugal, et ayant son siège social rue Alexandre Herculano, n. 38, 1 Lisboa, 1269-161, Portugal, agissant en tant qu'actionnaire commanditaire (l'«Actionnaire Commanditaire»), représentée par Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2011,

la précitée procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement,

Lesquels comparants, agissant *ès-qualités*, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les "Statuts") d'une société qu'ils constituent entre eux.

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination et Forme

1.1 Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous le nom "2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR" (la "SICAR").

1.2 La SICAR sera régie par les présent Statuts et les lois luxembourgeoises notamment la Loi de 2004 et la Loi du 1915.

Art. 2. Durée

2.1 La SICAR est constituée pour une durée illimitée.

2.2 L'Associé Gérant Commandité peut, cependant, décider d'établir des Sous-Fonds pour une durée limitée tel qu'indiqué pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement. La durée de chaque Sous-Fonds pourra être indiquée dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement.

Art. 3. Objet

3.1 L'objectif de la SICAR est d'investir les Fonds réunis auprès de ses investisseurs dans des valeurs mobilières et autres avoirs autorisés, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs, au sens le plus large permis par la Loi de 2004, tout en réduisant le risque d'investissement grâce à la diversification.

3.2 La SICAR est à compartiments multiples et en tant que telle fournit aux Investisseurs le choix d'investir dans une gamme de plusieurs Sous-Fonds distincts (chacun un «Sous-Fonds» et ensemble des «Sous-Fonds»), au sens de la Loi de 2004, correspondant à une classe d'actions ou correspondant à plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous.

3.3 La SICAR pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans un sens large, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2004.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la SICAR est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

4.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la SICAR au sein de la ville de Luxembourg.

4.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une SICAR régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et notamment la Loi de 2004. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 5. Responsabilité

5.1 L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable de tous les engagements qui ne pourront pas être couverts au moyen des avoirs de la SICAR.

5.2 Les Actionnaires Commanditaires ne seront engagés que dans les limites de leur apport à la SICAR; ils s'abstiendront conséquemment d'agir au nom de la SICAR de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales.

Art. 6. Capital Social

6.1 Le capital social de la SICAR sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de celle-ci et est divisé en actions sans valeur nominale.

6.2 Le capital social est établi en Euro («EUR»). Afin de déterminer le capital social de la SICAR, la valeur des avoirs attribuables à la SICAR ou l'un de ses Sous-Fonds sera, si elle n'est pas exprimée en EUR, convertie en EUR.

6.3 La SICAR a été constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille Euros (31.000 Euros). A la constitution, le premier Sous-Fonds était divisé en (1) «Action de Commandité» action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'«Actionnaire Commandité» ou l'«Associé Gérant Commandité»), d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et trente (30) "Actions Ordinaires" actions souscrites par les "Associés Commanditaires" de la SICAR, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées et émises lors de la constitution de la SICAR.

6.4 Ci après, les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires seront désignés, lorsque le contexte l'exige, chacune par «Action» et collectivement par «Actions».

6.5 Le montant minimum du capital souscrit de la SICAR est, tel que prévu par la Loi de 2004, de (un million) Euros (1.000.000,- Euros). Ce minimum devra être atteint dans un délai de (douze) (12) mois à partir de la date à laquelle la SICAR a reçu l'agrément conformément à la Loi de 2004.

6.6 L'Associé Commandité est autorisé, conformément l'article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions Ordinaires totalement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions Ordinaires à émettre.

6.7 Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), constitué d'un nombre total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (499.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandite avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité.

6.8 Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l'Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions et Classes d'actions

7.1 L'Associé Gérant Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques d'investissement de la SICAR ainsi que la direction de la gestion et des affaires de la SICAR en lien avec ceux-ci, comme énoncé dans le Mémoire de Placement, en conformité avec les lois et réglementations applicables.

7.2 Les Actions peuvent, tel que le déterminera l'Associé Gérant Commandité, constituer des Classes différentes dont les caractéristiques, termes et conditions sont établis par l'Associé Gérant Commandité. Les caractéristiques sont décrites dans le Mémoire de Placement de la SICAR dans l'Annexe concernée.

7.3 Les Actionnaires de la même Classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 8. Forme des Actions

8.1 Toutes les Actions seront nominatives. Elles ne peuvent pas être converties en Actions au porteur.

8.2 Les Actions émises par la SICAR seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par la SICAR ou par une autre entité désignée à cet effet par la SICAR; ce Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions et de fractions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions et fractions, les transferts avec leur date, la conversion d'Actions et des références bancaires.

8.3 Tout Actionnaire devra fournir à la SICAR une adresse à laquelle toutes les notifications et autre correspondance de la SICAR pourront être envoyés (l'«Adresse»). Cette Adresse sera inscrite également dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas de telle Adresse à la SICAR, mention pourra en être faite dans le Registre, et l'Adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la SICAR ou à telle autre adresse qui aura été déterminée par la SICAR à un moment donné, y inclus toute adresse inscrite dans les livres de la SICAR, ceci jusqu'à ce qu'une autre Adresse soit fournie par l'Actionnaire.

8.4 Tant qu'aucune communication écrite contraire n'aura été reçue par la SICAR à son siège social ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la SICAR à un moment donné, l'information contenue dans le Registre, y incluse l'Adresse et les références bancaires indiquées, sera considérée comme exacte et à jour.

8.5 Les Actionnaires recevront une confirmation de leur inscription dans le Registre. A moins que l'Associé Gérant Commandité n'en décide autrement, aucun certificat d'Action n'est émis pour les Actions nominatives. Si des certificats d'Actions sont émis et un Actionnaire requiert plus d'un certificat pour ses Actions, le coût de certificats additionnels pourra être à la charge de cet Actionnaire.

8.6 Chaque Action entière donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, à l'égard de chaque catégorie, aux assemblées distinctes des Actionnaires de chacune des catégories, conformément au droit luxembourgeois. A moins que le droit ne le prévoit autrement, toutes les Actions voteront en tant qu'une seule catégorie.

8.7 La SICAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action et par fraction. Si la propriété d'une Action ou d'une fraction est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette Action ou sur cette fraction devront désigner un mandataire unique pour représenter cette Action ou cette fraction à l'égard de la SICAR. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés à cette Action ou cette fraction.

Art. 9. Émission des Actions

9.1 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites de l'Article 7 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires aux dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité, pendant lesquelles les actionnaires peuvent souscrire des Actions Ordinaires (chacune un "Closing"), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

9.2 Le paiement des Actions concernées sera effectué en totalité le dernier Jour Ouvrable (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Commandité et aux termes et conditions tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

9.3 L'Associé Commandité peut déterminer discrétionnairement toute autre condition de souscription. Ces conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

9.4 L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour de nouvelles actions et de les délivrer.

9.5 Tout investisseur ou actionnaire existant qui manque à ses obligations soit de (i) souscrire et payer les Actions Ordinaires à la Date de Closing concernée, en conformité avec sa Lettre d'Engagement et son contrat de souscription conclu avec la Société, ou (ii) d'honorer le paiement demandé par l'Associé Commandité à une Date d'Appel de Capital conformément à son Engagement, pourra être qualifié d'"Actionnaire Défaillant" à la discrétion de l'Associé Commandité et en conformité avec les dispositions de sa Lettre d'Engagement et de son contrat de souscription conclu avec la Société.

9.6 L'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, renoncer ou autoriser la régularisation de la condition ayant provoqué le défaut de paiement, soumis aux conditions que l'Associé Commandité et l'Actionnaire Défaillant auront décidé d'un commun accord.

9.7 Si l'Associé Commandité autorise la régularisation de la condition ayant provoqué le défaut de paiement, la partie des Engagements Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant due au jour de la Date d'Appel en Capital, peut à la discrétion de l'Associé Commandité, être redevable d'un intérêt (l'"Intérêt Compensatoire") sans préavis préalable, à un taux d'intérêt fixé au minimum à dix pour cent (8%) par année, déterminé mensuellement. L'Intérêt Compensatoire sera calculé

sur la base du nombre de jours réels écoulés entre la Date d'Appel de Capital (incluse) et la date correspondante (exclue) à laquelle le défaut de paiement a été régularisé.

9.8 L'Actionnaire Défaillant ne sera pas autorisé à réaliser de souscription additionnelle ou recevoir de paiement de la part de la Société, à moins que le défaut de paiement ait été régularisé et accepté par l'Associé Commandité.

9.9 A moins que le défaut n'ait été régularisé et accepté par l'Associé Commandité, toutes les Actions Ordinaires inscrites au nom de l'Actionnaire Défaillant seront automatiquement qualifiées d'Actions affectées (les "Actions Affectées"). Les droits de vote des Actions Affectées seront suspendus et ne donneront pas droit à dividende ou à distribution jusqu'à la date de distribution définitive à la liquidation de la Société, et l'Actionnaire Défaillant recevra, alors, au moment de la liquidation (à condition qu'il y ait suffisamment d'argent disponible en vue de la distribution) un pourcentage du boni de liquidation correspondant aux Engagements Non-Libérés diminué des frais administratifs ou autres tels que prélevés par la Société et liés à la charge de la gestion particulière en relation avec ledit défaut.

9.10 En outre, la Société peut engager une action en justice à l'encontre de l'Actionnaire Défaillant sur le fondement de la violation de sa Lettre d'Engagement et de son contrat de souscription conclu avec la Société.

9.11 Sous réserve du respect d'un préavis de cinq (5) Jours Ouvrables, l'Associé Commandité, à sa seule discrétion: peut demander à l'Actionnaire Défaillant de transférer les Actions Affectées à un Actionnaire non-Défaillant au prix le plus bas entre un prix réduit égal à 50% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées et à un prix égal à 50% de la valeur nominale des Actions concernées, excluant les coûts et dépenses liés à cette acquisition. Le Nouvel Investisseur assumera les Engagements Restant-dû et paiera les Engagements Non-Libérées de l'Actionnaire Défaillant; ou dans l'hypothèse où aucun Actionnaire ne souhaite s'engager dans ce qui précède, l'Associé Commandité peut demander à la Société d'acquiescer tout ou partie des Actions Affectées au prix le plus bas entre un prix égal à 50% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées (étant entendu que cela se fera au pro rata de son Engagement Libéré) et à un prix égal à 50% de la valeur nominale des Actions concernées excluant les coûts et dépenses liés à cette acquisition; étant entendu que les Engagements Restant-dû et Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant seront annulés; ou si aucun actionnaire ne souhaite s'engager dans ce qui précède, l'Associé Commandité peut demander à l'Actionnaire Défaillant de transférer, au prix mentionné ci-dessus, ses Engagements Restant-dû ainsi que ses Engagements Non-Libérés à tout tiers qualifié d'Investisseur Eligible, tel qu'accepté par l'Associé Commandité et qui assumera la charge du paiement des Engagements Non-Libérés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que du montant des Engagements Restant-dû de l'Actionnaire Défaillant.

Art. 10. Transfert d'Actions

10.1 Sous réserve de l'article 22 ci-dessous et selon les lois applicables, les Actions de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité sont librement cessibles, uniquement à une société affiliée (telle que définie dans le «Prospectus») de l'Associé Gérant Commandité, à condition que le cessionnaire adopte tous les droits et obligations provenant de l'Associé Gérant Commandité et relatifs à sa position de détenteur des actions et à condition que le cessionnaire ne soit pas une personne physique.

10.2 Transfert des actions ordinaires et engagements

10.2.1. Transfert des actions ordinaires

Sauf stipulation contraire, aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra vendre, céder ou transférer ses actions ordinaires à un cessionnaire sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Un tel consentement peut être valablement refusé pour une raison quelconque, y compris pour les raisons mentionnées ci-dessous:

- si l'Associé Gérant Commandité estime que le transfert aurait ou pourrait nuire à la SICAR, à tout Sous-Fonds ou à l'Associé Gérant Commandité (ou toute société affiliée) ne raison de frais ou d'une taxation, alors même qu'ils ne seraient pas contraires à l'objet;

- si l'Associé Gérant Commandité estime que l'effet de ce transfert d'actions ordinaires se traduira par une violation des lois et règlements luxembourgeois, y compris la Loi de 2004;

- si l'Associé Gérant Commandité estime que le transfert violerait toute autre loi ou réglementation applicable ou toute modalité ou disposition de ces statuts ainsi que les prospectus de la SICAR, ou si l'Associé Gérant Commandité estime que le cessionnaire proposé ne sera pas en mesure de respecter les obligations ci-après;

- si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Eligible, tel que défini dans le Prospectus de la SICAR.

10.2.2. Transfert d'engagements

Sauf stipulation contraire dans le Prospectus de la SICAR, aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra vendre, céder ou transférer tout engagement sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Les transferts d'engagements peuvent, le cas échéant, être autorisés pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies:

- l'achat des engagements à transférer a été proposé pour les Investisseurs existants -Quatorze jours après l'envoi des termes pour le transfert des engagements aux investisseurs existants:

(1) l'avis de transfert devient irrévocable

(2) un Investisseur qui n'a pas répondu à l'offre par écrit est réputé avoir refusé, et

(3) chaque offre faite par un Investisseur existant afin d'acquiescer les engagements deviendra irrévocable.

- Si les investisseurs existants ont décliné l'offre pour les transferts d'engagements, les engagements peuvent être transférés à un acheteur ou au cessionnaire (le «Cessionnaire») qui doit être considéré comme un Investisseur Eligible;
- Le cessionnaire doit adopter par écrit toutes les obligations restantes (y compris, l'obligation de payer pour les engagements non utilisés et en conformité avec les prélèvements effectués par l'Associé Gérant Commandité) du vendeur ou du cédant («le Cédant») dans le cadre du contrat de souscription conclu par le cédant;
- Le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la SICAR et, le cas échéant, à l'Associé Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations établies en vertu de la convention de souscription (y compris l'obligation de payer les engagements non utilisés en conformité avec les prélèvements faits par l'Associé Gérant Commandité) et indemnise les parties à cet égard, tel que prévu par la loi.

Art. 11. Rachat d'Actions

11.1 Des Actions Ordinaires de tout Sous-Fonds peuvent être rachetables ou non suivant les conditions générales prévues dans le Mémoire de Placement et l'Annexe concernée.

11.2 Concernant les Actions Ordinaires rachetables, tout Actionnaire a le droit lors de chaque Jour de Rachat d'obliger la SICAR à racheter des Actions Ordinaires à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante de ces Actions Ordinaires au Jour de Rachat donné comme spécifié dans l'Annexe pertinente du Mémoire de Placement.

11.3 Les demandes de rachat doivent être reçues par la SICAR au minimum le nombre de Jour Ouvrable indiqué dans l'Annexe concerné avant le Jour d'Evaluation comme indiqué dans l'Annexe concerné. La demande de rachat peut être soit pour un nombre d'Actions Ordinaires ou pour un montant indiqué dans la devise correspondante de la Catégorie du Sous-Fonds.

11.4 La procédure de rachat concernant les Actions Ordinaires de toute classe ou sous-classe de tout Sous-Fonds est décrite plus précisément pour chaque Sous-Fonds dans le Mémoire de Placement et dans l'Annexe pertinente du Mémoire de Placement. La SICAR pourra racheter les actions à tout moment lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la SICAR ou d'un Sous-Fonds, tel que cela est spécifié dans le Mémoire de Placement.

11.5 Le rachat des Actions Ordinaires de toute classe et/ou sous-classe de tout Sous-Fonds devra être suspendu lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu.

11.6 La SICAR a le droit, si l'Associé Gérant Commandité le détermine, de satisfaire le paiement du Prix de Rachat à tout Actionnaire qui l'accepte, en nature, en allouant à l'Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs de la SICAR égale à ce Prix de Rachat. La nature et le type d'actifs destinés à être transférés dans ce cas sont déterminés sur une base juste et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres Actionnaires de la SICAR et l'évaluation utilisée doit être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur («Auditeur»). Les frais de tous ces transferts sont à la charge de l'Actionnaire demandant le rachat.

Art. 12. Investisseurs Eligibles

12.1 A part des Actions Commandités, les Actions ne pourront être détenues que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la loi de 2004 («Investisseurs Avertis»).

12.2 Sont considérés comme Investisseurs avertis:

- (i) l'investisseur institutionnel;
- (ii) l'investisseur professionnel; ou
- (iii) toute personne qui (i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et (ii) qui investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la SICAR, ou (iii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.
- (iv) bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

12.3 En outre, la SICAR peut, à la discrétion unique et absolue de l'Associé Gérant Commandité, accepter ou rejeter toute demande de souscription à des Actions.

12.4 Des Investisseurs Avertis et les personnes dont la demande de souscription a été acceptée sont collectivement nommées «Investisseurs Eligibles» dans les présents statuts.

12.5 Aux fins des présentes:

(i) l'Associé Gérant Commandité peut refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions ou l'acceptation de toute autres dispositions d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission, ce transfert ou cette autre disposition aurait ou pourrait avoir pour conséquence la détention des actions par une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la SICAR;

(ii) En outre, s'il apparaît qu'une personne non autorisée à détenir des actions ordinaires dans un Sous-Fonds, mais qui en fait en détient, la SICAR peut procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par une telle personne pour

un montant équivalent à soixante-quinze pour cent (75%) de la Valeur Nette d'Inventaire de sa participation dans la SICAR. Le paiement du prix du rachat des actions d'une personne non autorisée doit être fait à un moment tel que déterminer par une décision de l'Associé Gérant Commandité, mais au plus tard au moment de la liquidation du Sous-Fonds. Dans le cas où la SICAR décide de racheter les actions ordinaires détenues par une personne non autorisée, l'Associé Gérant Commandité peut, mais n'est pas tenu, offrir aux Associés Commanditaires (autres que la personne non autorisée), avec un droit d'achat au pro rata, les actions ordinaires de la personne non autorisée, et ce à un prix équivalent à soixante-quinze pour cent de la Valeur Nette d'Inventaire de la participation de personne non autorisée dans le Sous-Fonds concerné;

(iii) L'Associé Gérant Commandité refuse, au cours d'une Assemblée Générale des Actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions.

12.6 En plus de toute responsabilité prévue par le droit applicable, chaque Actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible et qui acquiert un intérêt dans les Actions de la SICAR, devra indemniser, et tenir quitte et indemne la SICAR, l'Associé Gérant Commandité, les Actionnaires Commanditaires et leurs agents respectifs de toute responsabilité et de tout dommage quelconque résultant directement ou indirectement de la détention de tel droit, dans les circonstances où de l'information trompeuse, incomplète ou incorrecte pour établir injustement le statut d'Investisseur Eligible a été fourni ou il a été manqué de notifier la SICAR de la perte de ce statut.

Art. 13. Distributions

13.1 Dans chaque Sous-Fonds, les actions peuvent être émises comme actions de capitalisation et/ou actions de distributions. Les caractéristiques des actions disponibles dans chaque Sous-Fonds sont exposées dans l'Annexe concernée du Mémoire de Placement;

13.2 L'Associé Général peut déclarer de distribuer des acomptes annuels ou autres sur bénéfice sur les revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, d'autres Fonds disponibles pour la distribution;

13.3 La SICAR ne peut procéder à la distribution, que ce soit par la distribution de dividendes ou le rachat d'actions, lorsque les actifs nets de la SICAR tomberaient en dessous de la valeur exprimée dans la monnaie de référence de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

13.4 La distribution sera effectuée en espèces en euros, ou en nature à la discrétion de l'Associé Commandité (la distribution en nature peut être effectuée qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires lorsque les valeurs mobilières distribuées ne sont pas cotés sur un marché reconnu et seulement en conformité avec l'intérêt des Actionnaires) et tel que décrit dans le Mémoire de Placement.

13.5 Les distributions attribuables à un investissement dans un Sous-Fonds seront réparties entre les Actionnaires de ce Sous-Fonds et l'Associé Commandité suivant l'ordre de distribution de chaque Sous-Fonds tel que décrit dans le Mémoire de Placement.

Art. 14. Paiements

14.1 Tout paiement à un Actionnaire sera réalisé par virement bancaire au compte bancaire indiqué lors de la souscription. Si un compte bancaire n'a pas été indiqué, la SICAR peut soit déposer le montant à payer sur un compte ouvert dans ce but, soit envoyer un chèque de ce montant à l'Adresse de l'Actionnaire, au seul risque et dépens de cet Actionnaire.

14.2 Après le paiement ou le dépôt du montant dû ou après l'envoi du chèque mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions respectives ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions ni ne pourra exercer aucun recours contre la SICAR ou ses avoirs en ce qui concerne ce paiement.

Art. 15. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

15.1 La Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire de chaque catégorie dans chaque Sous-Fonds sera exprimée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire sera arrondie à trois décimales.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque catégorie dans chaque Sous-Fonds à un Jour d'Évaluation est déterminée, en divisant (i) les actifs nets de ce Sous-Fonds qui sont attribuables à cette catégorie, étant la valeur de la portion de l'actif brut de ce Sous-fonds moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie de ce Sous-Fonds au Jour d'Évaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires de cette catégorie restantes, conformément aux règles d'évaluation énoncées ci-dessous.

Pour éviter toute confusion, les dispositions de cette section sont des règles pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et ne sont pas destinées à influencer sur le traitement de l'actif ni du passif de la SICAR ou toute Action Ordinaire émise par la SICAR, dans un but comptable ou juridique.

Les actifs nets de la SICAR sont à tout moment égal au total des actifs nets des différents Sous-Fonds. Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, les revenus et dépenses sont traités comme courant quotidiennement.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque catégorie dans chaque Sous-Fonds doit être fait de la manière suivante:

15.1.1 Actifs de la SICAR

15.1.1 Les actifs de la SICAR doivent comprendre:

- toutes les actions, titres obligataires (cotées ou non), y compris les actions, parts ou intérêts des structures d'investissements Private Equity ou UCIs;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les titres et autres avoir vendus dont le prix n'a pas encore encaissé);
- toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôts, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garantie, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres valeurs mobilières, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus par la SICAR;
- tous les dividendes, dividendes en espèces et quasi-espèces recevables par la SICAR dans la mesure où ces informations sont raisonnablement à la disposition de la SICAR ou du dépositaire;
- les frais de constitution de la SICAR, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions Ordinaires de la SICAR;
- tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées à l'avance.

15.1.2 La valeur des actifs de la SICAR sera déterminée comme suit:

- Les actions, parts sociales ou intérêts détenus par chaque Sous-Fonds dans les structures d'investissements Private Equity ou UCIs seront évalués sur base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou sur base de toute autre évaluation calculée par ou au nom des structures d'investissement Private Equity ou UCI. En cas de survenance d'événement d'évaluation qui ne reflète pas la dernière Valeur Nette d'Inventaire ou toute autre évaluation de ces actions, parts sociales ou intérêts, l'évaluation de ces intérêts peut prendre en compte cet événement, comprenant notamment tout événement matériel ou développements affectant les investissements sous-jacents ou les structures d'investissement Private Equity;
- Les actions, parts sociales ou intérêts qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible au public ou valeur de marché;
- Les actions, parts sociales ou intérêts (autres que ceux des structures d'investissements Private Equity ou UCIs pour lesquels une Valeur Nette d'Inventaire est généralement calculée) qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur juste (à l'exclusion de toute taxe reportée) estimée avec prudence et de bonne foi par l'Associé-Gérant Commandité en utilisant comme base les directives d'évaluation publiées par la European Venture Capital Association («EVCA»);
- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est réputée être le montant total de celle-ci, à moins qu'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- Tous les autres titres, intérêts ou autres actifs, en ce compris les titres de créances et les titres ou intérêts pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, sont évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par l'Associé-Gérant Commandité, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, ces titres ou autres actifs doivent être évalués par l'Associé-Gérant Commandité à une juste valeur telle que déterminée de bonne foi et conformément aux procédures déterminées par l'Associé-Gérant Commandité. Les instruments financiers détenus par la SICAR arrivant à maturité endéans moins d'un an seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

L'Associé Gérant Commandité peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la valeur de marché des actifs de la SICAR. Cette méthode d'évaluation sera ensuite appliquée de manière cohérente. L'Administration Centrale peut compter sur ces déviations telles qu'approuvées par la SICAR dans le cadre du calcul de la valeur nette d'inventaire.

15.1.2 Passif de la SICAR

Le passif de la SICAR doit comprendre:

- tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;
- tous les intérêts accumulés sur ces emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);
- tous les frais courus ou exigibles (y compris les frais administratifs, les commissions de conseil, y compris la commission d'incitation éventuelle, honoraires de la Banque Dépositaire, honoraires de l'agent de transfert et les honoraires de l'Administration Centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);
- toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes non-payés annoncés par la SICAR, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec ou est postérieur à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

- une provision suffisante pour impôts futures sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé par la SICAR et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé-Gérant Commandité ainsi que tout montant, le cas échéant, que l'Associé-Gérant Commandité peut considérer comme une allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la SICAR; et

- tous les autres engagements de la SICAR de quelque sorte et nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la SICAR prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la SICAR et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toutes autres périodes.

La valeur de l'actif et du passif non exprimée dans la Devise de Référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la Devise de Référence de ce Sous-Fonds au taux de change prévalant au Jour d'Evaluation correspondante. Si ces cotes de change ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par tout autre procédé déterminé par l'Associé-Gérant Commandité.

Aux fins des Sections relatives aux actifs et engagements de la SICAR:

(a) les Actions Ordinaires à émettre par la SICAR sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé-Gérant Commandité au Jour d'Evaluation à laquelle cette évaluation est réalisée; et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit reçu par la SICAR, ce prix est réputé être un actif de la SICAR;

(b) les Actions Ordinaires de la SICAR à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par la SICAR, le prix est réputé être un passif de la SICAR;

(c) tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la Devise de Référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire; et

(d) lorsqu'au Jour d'Evaluation, la SICAR s'est engagée à:

a) acheter tout bien, la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif de la SICAR et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif de la SICAR;

b) vendre tout bien, la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif de la SICAR et le bien qui va être délivré par la SICAR ne doit pas être inclus dans les actifs de la SICAR;

cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou du bien n'est pas connue à la Jour d'Evaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 16. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

16.1 La SICAR peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion d'actions, des Sous-Fonds, dans les cas suivants:

16.2 Toute suspension sera publiée, le cas échéant, par la SICAR et sera notifiée aux actionnaires et signataires concernés.

16.3 La suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire d'un Sous-Fonds n'aura aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action ordinaire ou sur l'émission ou le rachat des actions ordinaires de tout autre Sous-Fonds, qui n'est pas suspendu.

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires

17.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée des Actionnaires de la SICAR représente l'ensemble des Actionnaires de la SICAR. Sans préjudice des dispositions de l'article 22 des présents statuts et de tout autre pouvoir réservé à l'Associé Gérant Commandité en droit ou par les présents statuts, elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes relatifs aux affaires de la SICAR.

17.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la SICAR à l'égard des tiers ou qui modifient les présents statuts que d'accord avec l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. Date et Lieu des Assemblées des Actionnaires

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au siège social de la SICAR au Luxembourg, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou est un Samedi au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux endroits et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Organisation des Assemblées des Actionnaires

19.1 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

19.2 Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations seront données en conformité avec la loi luxembourgeoise. Les convocations indiqueront l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont

présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

19.3 Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, qui n'est pas nécessairement Actionnaire mais qui peut être un gérant de l'Associé Gérant Commandité, comme son mandataire.

19.4 L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

19.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par en droit ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants.

Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires des Sous-Fonds

20.1 L'Associé Gérant Commandité ou le un cinquième des actionnaires d'un Sous-Fonds, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Sous-Fonds.

20.2 Les dispositions de l'Article 20 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Correspondance aux Actionnaires

21.1 Toute notification ou autre correspondance aux Actionnaires est envoyé à l'Adresse des Actionnaires.

Art. 22. La Gestion de la SICAR

22.1 La SICAR sera gérée par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'associé gérant commandité de la SICAR. Les Actionnaires Commanditaires de la SICAR ne peuvent en aucun cas participer à ou interférer dans la gestion de la SICAR.

22.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'exercer ses fonctions de gérant de la SICAR, la SICAR ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. Toute nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la SICAR.

Art. 23. Pouvoirs de l'Associé Commandité

23.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans le cadre de l'objet de la SICAR à l'exception de ceux qui sont expressément réservés en droit ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

23.2 L'Associé Gérant Commandité pourra nommer, sous son entière responsabilité, des conseillers et des gestionnaires en investissement ainsi que tous autres conseillers, gestionnaires ou agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité pourra conclure des contrats avec ces personnes pour la prestation de leurs services, la délégation de pouvoirs sur eux et la détermination de leur rémunération qui est à charge de la SICAR.

23.3 L'Associé Gérant Commandité pourra former des comités et pourra leur accorder des fonctions de conseil.

23.4 Toutes documentations, analyses, données ou autres informations reçues ou dressées par l'Associé Gérant Commandité concernant la gestion de la SICAR deviennent la propriété de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 24. Représentation de la SICAR

24.1 La SICAR sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité, ou par la signature individuelle ou conjointe d'une ou plusieurs personnes dûment autorisées à signer et désignées par l'Associé Gérant Commandité de manière discrétionnaire et sous son entière responsabilité, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 25. Délégation de Pouvoirs

25.1 L'associé Gérant Commandité de la SICAR peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la SICAR (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la SICAR) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la SICAR à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité et qui pourront, si l'Associé Gérant Commandité les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

25.2 L'Associé Gérant Commandité désignera, entre autres, des comités spéciaux tels qu'une commission d'investissement et une commission consultative, et pourra désigner toute autre commission spéciale telle que décrite plus en détail dans le Document d'Emission, afin de remplir certaines missions et fonctions expressément déléguées à cette commission.

Art. 26. Conflit d'Intérêts

26.1 Le Directeur Général, le Conseiller, le Dépositaire, l'Agent Administratif et leurs sociétés liées, administrateurs, Fondés de pouvoir et actionnaires respectifs (collectivement, les "Parties") sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement et professionnelles susceptibles de générer des intérêts opposés avec la gestion et l'administration de la SICAR. Ces activités incluent la gestion d'autres Fonds, l'achat et la vente de valeurs mobilières, des services de courtage, des services de dépositaire et de garde, ainsi qu'une fonction d'administrateur, de Fondé de pouvoir, de conseiller ou d'agent pour d'autres Fonds ou d'autres sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles la SICAR peut investir. Chacune des Parties devra veiller à ce que l'exécution de ses obligations ne souffre pas de son éventuelle implication dans de telles activités. Au cas où surviendrait un intérêt opposé, les Parties concernées en informeront l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité et les Parties concernées s'efforceront de parvenir à une résolution équitable du conflit d'intérêts, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires.

26.2 Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par l'Associé Gérant Commandité aurait un intérêt opposé à celui de la SICAR sur une question soumise à l'approbation de ce comité spécial, ce membre devra en informer le comité spécial et l'Associé Gérant Commandité.

26.3 Ce membre ne devra pas participer aux délibérations ou au vote sur une telle opération. L'opération devra être spécifiquement signalée à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant que toute autre résolution soit soumise au vote.

Art. 27. Indemnisation

27.1 La SICAR indemnifiera ses employés, représentants et agents, et l'Associé Commandité et chacun de ses gérants, employés, représentants ou agents, et les tiendra quitte et indemne de toute responsabilité et de tout dommage quelconque qu'ils encourront dans l'exécution ou l'accomplissement de leurs obligations respectives ou en relation avec celles-ci, et notamment toute responsabilité encourue lors de toute procédure civile ou pénale en relation avec quelque chose que l'un d'entre eux aurait fait ou omis de faire dans le cadre de la qualité qui leur est conférée et pour lequel un jugement a statué en sa faveur (ou toute procédure qui disposera de manière différente, sans trouver ou admettre de violation grave de ses obligations) ou en relation avec toute requête en fin de non-recevoir en relation avec cet acte ou omission.

Art. 28. Dépositaire

28.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2004, la SICAR conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

28.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par la Loi de 2004.

28.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

28.4 En cas d'abandon de statut SICAR, l'accord préalable de la CSSF et de tous les actionnaires est requis.

Art. 30. Réviseur indépendant

30.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la SICAR seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la SICAR.

30.2 Le réviseur d'entreprise agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Art. 31. Exercice Social

31.1 L'exercice social de la SICAR commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 32. Rapport annuel

32.1 La SICAR publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social.

Art. 33. Dissolution

33.1 La SICAR peut être dissoute par une décision des Actionnaires qui sera adoptée dans la manière requise pour la modification des présents statuts et sujette au consentement de l'Associé Commandité.

Art. 34. Loi applicable

34.1 Toutes les matières, non régies par les présents statuts, seront déterminées par les dispositions de la Loi de 2004, la Loi de 1915 et tout autre droit applicable au Luxembourg.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un (31) décembre 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts de la SICAR étant établis, les parties déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la SICAR comme suit:

Partie	No. D'Actions	Classe d'action
2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l	1	Action Commandité
Espírito Santo Capital, S.C.R., S.A.	30	Actions Ordinaires
Total	31	

Et d'avoir entièrement libérées toutes les actions en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la SICAR, ce dont il a été certifié par le notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SICAR ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la SICAR est établi au 6A, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'auditeur de la SICAR est KPMG Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le mandat donné à l'auditeur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'année 2012.
3. La SICAR conclura un contrat de banque dépositaire avec KBL European Private Bankers SA, avec siège social au 43, Boulevard Royal, L2955 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58423. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012038844/1157.

(120051554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

PEF Turkey MENA III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.434.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012041615/11.

(120055394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Premier Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012041620/11.

(120055392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Techno-Porte Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.134.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L -8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012041718/12.

(120055354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012041735/12.

(120054852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

L'an deux mille douze,

le vingt mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUEX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.839 (NIN 1998 2200 728),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 298 du 30 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 122 du 6 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

et qui désigne comme secrétaire Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia HERBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société DUEX INVESTMENTS S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registral of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. YANDE, C. CAMODECA, C. HERBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2012. Relation: ECH/2012/510. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012038535/56.

(120051879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Crete Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.449.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IFM Luxembourg No 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 151.630, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms. Carmen André, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 15, 2012.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Crete Holding S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.449 (hereafter referred to as the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated

9 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares (parts sociales), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) to forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) by creating and issuing twenty thousand (20,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180,000);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares, by a contribution in cash;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed share capital"); and

a. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) to forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) by creating and issuing twenty thousand (20,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each together with a total share premium of an amount of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180,000).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all twenty thousand (20,000) New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of an amount of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180,000).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder together with a total share premium of an amount of one hundred eighty thousand Euros (EUR 180,000), and that the Company has from now on at its disposal the total amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" 6.1 Subscribed Share Capital.

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) represented by forty-five thousand (45,000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IFM Luxembourg No 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.630, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Mademoiselle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 15 mars 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Crete Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.449, (ci-après désignée comme la «Société») et constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date 9 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-);

b. Souscription et libération intégrale par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, par apport en numéraire;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-).

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entière des vingt mille (20.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-) et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.200.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012038490/138.

(120051385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.102.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MODERNAC S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012041543/11.

(120054778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Aldorf & Norbereit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 152.129.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038456/10.

(120051949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Alvis Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038458/10.

(120051905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012038463/10.

(120051939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012038464/10.

(120051940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012038813/14.

(120051937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038506/10.

(120051781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038525/10.

(120051874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Olympia JV CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.612.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 mars 2012 que OLB Invest Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.074, a transféré:

- mille cinq cent vingt-deux (1.522) parts sociales de la Société à OLB Prop Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.057;

- mille cinq cent soixante-douze (1.572) parts sociales de la Société à OLB Prop Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.055; et

- deux mille soixante-sept (2.067) parts sociales de la Société à OLB Prop Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.054.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.	31.250 parts sociales ordinaires A
OLB Prop Co. A S.à r.l.	12.089 parts sociales ordinaires B
OLB Prop Co. B S.à r.l.	11.102 parts sociales ordinaires B
OLB Prop Co. C S.à r.l.	8.059 parts sociales ordinaires B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

OLYMPIA JV Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012038724/33.

(120051921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038534/10.

(120051807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038571/10.

(120051789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041547/11.

(120055248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Halcyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012038603/10.

(120051941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Tutebatti a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9257 Heiderscheid, 37, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg F 9.070.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Guy Ansay / Rumlange
2. Charles Bassing / Vianden
3. Ernest Boever / Marner
4. Marco Fieger / Burden
5. Nadine Jacoby / Burden
6. Yves Karier / Heiderscheid
7. Emmanuelle Lefebvre / Heiderscheid
8. Christine Lutgen / Rumlange
9. Carlo Schon / Wiltz
10. Daniel Theisen / Boevange/Attert

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet. Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "Tutebatti a.s.b.l."

Art. 2. L'association a pour objet la promotion du théâtre de marionnettes ainsi que la représentation de pièces de théâtre de marionnettes.

Art. 3. L'association a son siège social au 37, Neiewee à Heiderscheid. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne désireuse de s'impliquer dans le théâtre de marionnettes.

Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration avec effet immédiat

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par courriel à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature individuelle du Président, respectivement la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association caritative à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2012041046/98.

(120051782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038616/10.

(120051872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038640/10.

(120051787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038659/10.

(120051877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Lala Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 135.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038670/10.

(120051799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038693/10.

(120051824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Metrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 10A, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012038701/10.

(120051938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038710/10.

(120051783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038712/10.

(120051794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038717/10.

(120051875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038749/10.

(120051859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038752/10.

(120051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Program Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038754/10.

(120051804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Art de Vivre S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 131.915.

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Marie Clothilde TONG SAM, gérante, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, détentrice de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "Art de Vivre S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 47 140), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.915, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2406 du 24 octobre 2007,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.”

Deuxième résolution

L'associée unique constate que son adresse professionnelle est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mars 2012. Relation: CAP/2012/1041. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 28 mars 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012039513/39.

(120051654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038776/10.

(120051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012038785/10.

(120051943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012038794/10.

(120051813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Massy Château Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012041538/9.

(120054809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Trinseo Materials Operating S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.586.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012038809/10.

(120051664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012038830/10.

(120051942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Matthias RUPPERT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.509.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012041539/10.

(120054950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Magical S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.821.

Les Bilans aux 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012041546/10.

(120055157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Meubles Marc Scheer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Mersch, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 38.678.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012041552/9.

(120055244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041548/11.

(120055249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

ONEX Allison Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.319.164,60.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.467.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Onex Allison Holding Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 250,000, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company"),

There appeared:

- OAH Wind LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4240638; and

- Allison Executive Investco II LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4989873;

Here both represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 250,000,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which OAH Wind LLC and Allison Executive Investco II LLC have been duly informed.

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 0.001 each subject to the payment of a global share premium attached;

2. Subscription, intervention and issuance of new shares with a nominal value of USD 0.001 each by way of a contribution in kind by each of the existing shareholders of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 51,069,164.60 (fifty-one million sixty-nine thousand one hundred and sixty-four US Dollars and sixty cents) so as to raise it from its current amount of USD 250,000 to USD 51,319,164.60 (fifty-one million three hundred and nineteen thousand one hundred and sixty-four US Dollars and sixty cents) by the creation and the issuance of 5,106,916,460 new shares with a nominal value of USD 0.001 (one tenth of cent of US Dollar) each in each class of shares A to J, and subject to the payment of a global share premium attached of a global amount of USD 459,622,481.40 (four hundred and fifty-nine million six hundred and twenty-two thousand four hundred and eighty-four US Dollars and forty cents).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of USD 51,069,164.60 by a contribution in kind of shares in Allison Transmission Holdings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware with principal executive offices at One Allison Way, Indianapolis, IN 46222 and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under file number 4375687 ("Allison") by OAH Wind LLC and Allison Executive Investco II LLC consisting of:

- 22,201,546 common shares of Allison held by OAH Wind LLC (the "OAH's Shares");

- 1,294,734 common shares of Allison held by Allison Executive Investco II LLC (the "EI II's Shares").

(the OAH's Shares and the EI II's Shares being hereafter collectively referred to as the "Contributed Shares").

Intervention - Subscription - Payment

OAH Wind LLC through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 48,255,060.30, subject to the payment of a global share premium attached of an amount of USD 434,295,542.70 to be allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 429,446,414.17, and (ii) to a nondistributable item of the balance sheet as legal reserve up to an amount of USD 4,849,128.53, by subscribing to the following new shares of the Company with a nominal value of USD 0.001 each to be issued to OAH Wind LLC in consideration for the contribution of the OAH's Shares:

i. 4,825,506,030 class A shares;

ii. 4,825,506,030 class B shares;

iii. 4,825,506,030 class C shares;

iv. 4,825,506,030 class D shares;

v. 4,825,506,030 class E shares;

vi. 4,825,506,030 class F shares;

vii. 4,825,506,030 class G shares;

- viii. 4,825,506,030 class H shares;
- ix. 4,825,506,030 class I shares; and
- x. 4,825,506,030 class J shares.

Allison Executive Investco II LLC through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 2,814,104.30 subject to the payment of a global share premium attached of an amount of USD 25,326,938.70 to be allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 25,044,150.77 and to be allocated to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve for an amount of USD 282,787.93, by subscribing to the following new shares of the Company with a nominal value of in USD 0.001 each to be issued to Tube City Executive Investco II LLC in consideration for the contribution of the EI II's Shares:

- i. 281,410,430 class A shares;
- ii. 281,410,430 class B shares;
- iii. 281,410,430 class C shares;
- iv. 281,410,430 class D shares;
- v. 281,410,430 class E shares;
- vi. 281,410,430 class F shares;
- vii. 281,410,430 class G shares;
- viii. 281,410,430 class H shares;
- ix. 281,410,430 class I shares; and
- x. 281,410,430 class J shares.

Evaluation

The global value of this contribution in kind is of USD 510,691,646 (five hundred and ten million six hundred and ninety-one thousand six hundred and forty-six US Dollars).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

OAH Wind LLC and Allison Executive Investco II LLC, contributors represented as stated here-above, expressly declare that:

- they are the owners of the OAH's Shares with respect to OAH and the EI II's Shares with respect to EI II;
- the Contributed Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Contributed Shares are free and from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Allison is validly existing under the laws of the State of Delaware, USA; and
- to their knowledge, Allison is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the contributors at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Mr. Donald F. West, Mr. Robert M. Le Blanc, Mr. Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney which will remain annexed hereafter.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Assets constituting the contributed asset has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 51,319,164.60 (fifty-one million three hundred and nineteen thousand one hundred and sixty-four US Dollars and sixty cents).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- 5,131,916,460 class A shares (the “Class A Shares”);
- 5,131,916,460 class B shares (the “Class B Shares”);
- 5,131,916,460 class C shares (the “Class C Shares”);
- 5,131,916,460 class D shares (the “Class D Shares”);
- 5,131,916,460 class E shares (the “Class E Shares”);
- 5,131,916,460 class F shares (the “Class F Shares”);
- 5,131,916,460 class G shares (the “Class G Shares”);
- 5,131,916,460 class H shares (the “Class H Shares”);
- 5,131,916,460 class I shares (the “Class I Shares”); and
- 5,131,916,460 class J shares (the “Class J Shares”);

All these 51,319,164,600 shares have a nominal value of USD 0.001 (one tenth of cent of US Dollar), and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil douze, le quatorzième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Onex Allison Holding Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand – Duché de Luxembourg, avec un capital social de 250.000 USD, en cours d’immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

Ont comparu:

- OAH Wind LLC, une société de droit américain (Etat du Delaware), ayant son siège social au 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 Etats-Unis d’Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro de dossier 4240638; et

- Allison Executive Investco II LLC, une société de droit américain (Etat du Delaware), ayant son siège social au 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 Etats-Unis d’Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro de dossier 4989873;

Toutes deux représentées ici par Mr. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 250.000.000 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont OAH Wind LLC et Allison Executive Investco II LLC ont été préalablement informées.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société par la création et l’émission de nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 0,001 USD chacune moyennant le paiement d’une prime d’émission globale y attachée;

2. Souscription, intervention et émission de nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 0,001 USD chacune par un apport en nature de chaque associé existant de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 51.069.164,60 USD (cinquante-et-un million soixante-neuf mille cent soixante-quatre US Dollars et soixante cents) en vue de le porter de son montant actuel de 250.000 USD à 51.319.164,60 USD (cinquante-et-un million trois cent dix-neuf mille cent soixante-quatre US Dollars et soixante cents) par la création et l'émission de 5.106.916.460 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0.001 USD (un dixième de centime de dollar américain) chacune dans chaque classe de parts sociales A à J, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant global de 459.622.481,40 USD (quatre cent cinquante-neuf millions six cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-un US Dollars et quarante centimes).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 51.069.164,60 USD par un apport en nature de parts sociales de Allison Transmission Holdings, Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant ses bureaux de direction au One Allison Way, Indianapolis, IN 46222, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4375687 ("Allison") par OAH Wind LLC et Allison Executive Investco II LLC consistant en:

- 22.201.546 parts sociales ordinaires de Allison détenues par OAH Wind LLC (les «Parts Sociales de OAH»); et
- 1.294.734 parts sociales ordinaires de Allison détenues par Allison Executive Investco II LLC (les «Parts Sociales d'EI II»);

(les Parts Sociales d'OAH et les Parts Sociales d'EI II étant ci-après collectivement désignés comme les «Parts Sociales Apportées»).

Intervention - Souscription - Paiement

OAH Wind LLC, par l'organe de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de 48.255.060,30 USD, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 434.295.542,70 USD à allouer (i) à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 429.446.414,17 USD et (ii) à une réserve indisponible du bilan à titre de réserve légale pour un montant de 4.849.128,53 USD en souscrivant aux nouvelles parts sociales suivantes d'une valeur nominale de 0.001 USD chacune devant être émises à OAH Wind LLC en contrepartie de l'apport des Parts Sociales d'OAH:

- i. 4.825.506.030 parts sociales de classe A;
- ii. 4.825.506.030 parts sociales de classe B;
- iii. 4.825.506.030 parts sociales de classe C;
- iv. 4.825.506.030 parts sociales de classe D;
- v. 4.825.506.030 parts sociales de classe E;
- vi. 4.825.506.030 parts sociales de classe F;
- vii. 4.825.506.030 parts sociales de classe G;
- viii. 4.825.506.030 parts sociales de classe H;
- ix. 4.825.506.030 parts sociales de classe I; et
- x. 4.825.506.030 parts sociales de classe J;

Allison Executive Investco II LLC, par l'organe de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de 2.814.104,30 USD, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 25.326.938,70 USD à allouer (i) à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 25.044.150,77 USD et (ii) à une réserve indisponible du bilan à titre de réserve légale pour un montant de 282.787,93 USD en souscrivant aux nouvelles parts sociales suivantes d'une valeur nominale de 0.001 USD chacune devant être émises à Allison Executive Investco II LLC en contrepartie de l'apport des Parts Sociales d'EI II:

- i. 281.410.430 parts sociales de classe A;
- ii. 281.410.430 parts sociales de classe B;
- iii. 281.410.430 parts sociales de classe C;
- iv. 281.410.430 parts sociales de classe D;
- v. 281.410.430 parts sociales de classe E;
- vi. 281.410.430 parts sociales de classe F;
- vii. 281.410.430 parts sociales de classe G;
- viii. 281.410.430 parts sociales de classe H;
- ix. 281.410.430 parts sociales de classe I; et

x. 281.410.430 parts sociales de classe J;

Evaluation

La valeur globale de cet apport en nature est de 510.691.646 USD (cinq cent dix millions six cent quatre-vingt-onze mille six cent quarante-six US Dollars).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

OAH Wind LLC et Allison Executive Investco II LLC, apporteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- ils sont propriétaires des Parts Sociales d'OAH en ce qui concerne OAH et des Parts Sociales d'EI II en ce qui concerne EI II;
- les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- les Parts Sociales Apportées sont libres de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou d'action en justice;
- les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- Allison est dûment constituée et légalement existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique; et
- à leur connaissance, Allison ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue des apporteurs à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Donald F. West, M. Robert M. Le Blanc, M. Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, représentés par Mr. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration qui restera annexée ci-après,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en leur qualité de gérant de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils ont accepté expressément la description de l'apport en nature, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales et confirment la validité des souscriptions et paiements.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement réalisé, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 51.319.164,60 USD (cinquante-et-un millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-quatre US Dollars et soixante cents).

Il est divisé en 10 classes de parts sociales ainsi composées:

- 5.131.916.460 parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 5.131.916.460 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);

Toutes ces 51.319.164.600 parts sociales ont une valeur nominale de 0.001 USD (un dixième de centime de dollar américain) chacune, et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13225. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039985/295.

(120052171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-first of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

hereby represented by its special attorney Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 16th of March 2012,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the above mentioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 16th of March 2012, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

An extract of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;
- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;
- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1109 of 25th May 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of 28th May 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 25th of March, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 11th June 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2047 of September 3rd, 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 324 of February 7th, 2012;
- by deed of the undersigned notary on the 21st of February 2012, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000,-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300,000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");
- 60,000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");
- 300,000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED EIGHTY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2,688,315.-), divided into one hundred seventy-nine thousand two hundred twenty-one (179,221) shares comprising:

- seventy-nine thousand nine hundred eighty (79,980) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19,261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy-nine thousand nine hundred eighty (79,980) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 37,590,600.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until October 31, 2014. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 16th of March 2012, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 4,800.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED EIGHTYEIGHT THOUSAND THREE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2,688,315.-) to the amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2,693,115.-), by issuing:

- one hundred sixty (160) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- one hundred sixty (160) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (€ 75,200.-) to raise it from its present amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 37,590,600.-) to the amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 37,665,800.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers the amount of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 4,800.-) as well as the amount of SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (€ 75,200.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (Paragraph b).

(b) The Company has a share capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2,693,115.-), divided into one hundred seventy-nine thousand five hundred forty-one (179.541) shares comprising:

- eighty thousand one hundred forty (80,140) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19,261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- eighty thousand one hundred forty (80,140) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 37,665,800.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2012,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la prédite résolution prise en date du 16 mars 2012, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Un extrait de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 25 mai 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 28 mai 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2047 du 3 septembre 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");
- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS (€ 2.688.315.-), divisé en cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt et une (179.221) actions comprenant:

- soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt (79.980) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts (79.980) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENTS EUROS (€ 37.590.600.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au 31 octobre 2014. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 16 mars 2012, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 4.800.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGTHUIT MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS (€ 2.688.315.-) à un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT QUINZE EUROS (€ 2.693.115.-) par l'émission de:

- cent soixante (160) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- cent soixante (160) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire sur les actions de Classe C d'un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 75.200.-) pour l'augmenter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENTS EUROS (€ 37.590.600.-) au montant de TRENTE-SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 37.665.800.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs le montant de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 4.800.-) ainsi que le montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 75.200.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (Paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT QUINZE EUROS (€ 2.693.115.-), divisé en cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante et une (179.541) actions comprenant:

- quatre-vingt mille cent quarante (80.140) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- quatre-vingt mille cent quarante (80.140) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 37.665.800.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2012. Relation: ECH/2012/514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés

Echternach, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039569/273.

(120052071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Il Monello sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 33, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 167.801.

— STATUTS

L'an deux mil douze. Le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco DEROSA, cuisinier, né à Barletta (Italie) le 06 juillet 1979 (No. Matricule 19790706539), demeurant à L-7596 Reckange/Mersch, 9 rue de Brouch.

2) Madame Selma Manuela SILVA DO CARMO, salariée, née à Alijo Vila Verde (Portugal) le 5 novembre 1983 (No. Matricule 19831105049), demeurant à L-7596 Reckange/Mersch, 9 rue de Brouch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "IL MONELLO sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi qu'un établissement d'hébergement ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Marco DEROSA, prèdit	24 parts
Madame Selma Manuela SILVA DO CARMO	<u>76 parts</u>
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3260 Bettembourg, 33 route de Mondorf.
- Est nommé gérant technique Monsieur Marco DEROSA, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle de l'associée Madame Selma Manuela SILVA DO CARMO, prédite.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Derosa, Silva Do Carmo, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 20 mars 2012. Relation: EAC/2012/3654. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 27 mars 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012040037/76.

(120052440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.